



Neuchâtel, le 13 novembre 2009

Concept éolien : prise de position du PSN

Le Parti socialiste neuchâtelois a accueilli favorablement le projet de Concept Eolien mis en consultation par le Canton de Neuchâtel. Il souligne cependant qu'un équipement conséquent du canton en éoliennes, n'est acceptable que dans la mesure où la consommation d'énergie est par ailleurs fortement réduite, comme le veut la loi sur l'énergie votée par le Grand Conseil.

Le parti socialiste salue le fait qu'une étude paysagère ait été conduite et la volonté de concentrer les impacts des futures installations. Il souhaite néanmoins qu'au moment des études d'impact, l'on prenne bien en compte les critères environnementaux, sans oublier les incidences sur les oiseaux.

A propos des sites retenus, il conteste le rejet du site de Chaumont et cela pour plusieurs raisons. On ne peut ignorer la volonté politique clairement exprimée par la ville de Neuchâtel qui a voté un crédit en 2002 pour la réalisation de ce site. Le site de Chaumont constitue un élément phare du projet HOLISTIC de l'Union européenne, dont l'Etat est également contractant. L'abandon des éoliennes de Chaumont remettrait en cause la poursuite du projet HOLISTIC, avec des conséquences importantes en termes de subventions et d'image pour le canton. Le PSN partage l'idée générale du concept éolien qui tend à concentrer les sites sur la même crête et à réduire la visibilité des éoliennes, mais une exception lui paraîtrait bienvenue. Créer un repère visuel dans le paysage, visible loin à la ronde, signifierait à tout un chacun que le canton vise l'autonomie énergétique et qu'il agit dans cette perspective. Le postulat de virginité paysagère de la chaîne Chasseral-Chaumont est d'ailleurs erroné puisque Chasseral est doté d'une installation de télécommunication à l'impact visuel bien supérieur à celui de deux ou trois éoliennes. Chaumont est enfin une montagne « urbaine » fortement liée à la ville de Neuchâtel et urbanisée.

Pour plus d'informations :

Pierre Bonhôte, président de la commission Environnement du PSN, 079 410 65 91